

Lutte contre la criminalité économique

Rapport de synthèse des audits du Contrôle fédéral des finances

L'essentiel en bref

Entre 2015 et 2021, le Contrôle fédéral des finances (CDF) a réalisé 16 audits et évaluations en lien avec la lutte contre la criminalité économique. Le tableau 1 en donne le détail :

N°	Thèmes
15570	Évaluation de l'efficacité de la surveillance des fondations « classiques »
16592	Audit des outils informatiques et des processus administratifs du Tribunal pénal fédéral*
16606	Gestion des séquestres par les autorités fédérales
16615	Fiabilité des données du registre du commerce
17436	Lutte contre la corruption – Évaluation de la mise en œuvre de l'arrêté du Conseil fédéral du 19 octobre 2008*
17649	Rentabilité de la surveillance de la correspondance par télécommunication
18293	Efficacité de l'entraide judiciaire internationale en matière pénale
18369	Stratégie de restitution des avoirs illicites
19394	Efficacité de la lutte contre la cybercriminalité*
19474	Gestion des procédures d'assistance administrative en matière fiscale*
19476	Efficacité du contrôle des métaux précieux
20094	Programme Joining Forces
20146	Réalisation des tâches du Bureau de communication en matière de blanchiment d'argent
20236	Haute surveillance en matière de poursuite pour dettes et faillite*
21267	Réorganisation de la surveillance fédérale des fondations
21529	Haute surveillance du registre foncier*

Tableau 1 – Thèmes initialement sélectionnés par le CDF en 2014 et thématiques ajoutées, indirectement concernées par la lutte contre la criminalité économique (*).

Ces travaux faisaient suite à une démarche prospective initiée en 2014 sous la conduite de l'ancien procureur tessinois, Paolo Bernasconi¹. Cette démarche a permis au CDF de détecter plusieurs thèmes d'examen auxquels se sont ajoutés les résultats de six audits dont la thématique n'était pas spécifiquement focalisée sur la criminalité économique. Au printemps 2022, trois domaines restaient encore à explorer².

¹ Paolo Bernasconi, Moyens de protection de l'économie suisse face aux menaces dues à la délinquance économique, 28 mai 2015 ; La lutte contre la criminalité économique en Suisse – Perspectives d'audits et d'explorations de thèmes pour le Contrôle fédéral des finances, 30 septembre 2015. Tous deux sont disponibles sur le site Internet du CDF.

² Il s'agissait de l'efficacité du Ministère public de la Confédération (MPC) et des parquets cantonaux, de la coopération policière en Suisse et enfin, de l'applicabilité des dispositions du Code pénal liées aux crimes économiques.

Le CDF a dressé un bilan de ces travaux en relevant les éléments positifs, tout comme les points à améliorer. Sur ces 16 travaux, 74 recommandations ont été émises dont 30 restent encore ouvertes. Par ailleurs, une petite vingtaine a déjà été mise en œuvre par les audités. Le solde se trouvait en cours d'examen dans le cadre d'autres audits ou était obsolète.

Une minorité de recommandations refusées par les audités

De façon générale, les travaux du CDF, ainsi que leurs recommandations, ont bien été accueillis par les audités. L'organe de surveillance financière a toutefois essuyé quelques refus ce qui apparaît normal par rapport aux travaux réalisés dans d'autres domaines.

Le Conseil fédéral a refusé, par exemple, une partie des mesures d'amélioration concernant la sensibilisation à la lutte contre la corruption. Il s'agissait de renforcer l'efficacité de son Groupe de travail interdépartemental en la matière, instauré en 2008 après plusieurs recommandations du Groupe d'Etats contre la corruption (GRECO) du Conseil de l'Europe dont la Suisse fait partie.

De son côté, le Tribunal pénal fédéral (TPF) s'est opposé à étendre son rôle dans un programme de collaboration du Ministère public de la Confédération (MPC) et de l'Office fédéral de la police (fedpol), dont l'idée principale est l'entrée de la chaîne pénale fédérale dans l'ère de la gestion électronique des dossiers. Enfin, l'Office fédéral de la justice (OFJ) a largement rejeté quatre recommandations émises pour améliorer l'efficacité de l'entraide internationale en matière pénale, son exécution et sa surveillance.

Axes thématiques et pistes futures : blanchiment d'argent, données et apport des cantons

Le CDF a abordé le thème du blanchiment d'argent dans plusieurs examens, sans toutefois pouvoir le traiter complètement et de façon transversale. Au fil des audits, il ressort des faiblesses et donc, des risques financiers et de réputation pour les autorités suisses. Ces examens montrent également que la législation suisse est à la traîne et anticipe rarement l'évolution du cadre international. Ceci plaide pour une évaluation d'ensemble du dispositif de lutte contre le blanchiment d'argent en Suisse, notamment en tenant compte des développements légaux récents en la matière.

Par ailleurs, les interlocuteurs du CDF lui ont suggéré d'examiner deux problématiques en lien avec le blanchiment d'argent et la lutte contre la criminalité économique : d'une part, les difficultés vécues par les Tribunaux des mesures de contrainte lors du tri des données sous scellés, et, d'autre part, l'effet peu dissuasif des sanctions et des frais de justice.

La fiabilité des données informatiques et leur disponibilité pourraient aussi constituer des thèmes de futurs audits. Les examens du CDF ont mis en évidence des zones d'ombre dans le domaine des registres, un domaine important pour l'activité économique, et la transmission d'informations entre entités fédérales ainsi qu'entre les cantons et la Confédération. Dans les deux cas, la qualité des données disponibles et les analyses opérées auprès des autorités de poursuite pénale sont péjorées.

Enfin, le CDF s'est appuyé sur les cantons dans huit examens. Cet apport a permis de cerner l'environnement dans lequel les autorités fédérales se déploient avec leurs partenaires cantonaux et la perception de ces derniers. Ces expériences cantonales ont contribué à déceler des faiblesses dans la lutte contre la criminalité économique en Suisse.